

Si vous avez des questions ou des difficultés,
contactez votre chargé de clientèle afin que nous puissions
trouver ensemble une solution

Secteur Cévennes
Christine THEROND
04 66 78 98 81

Secteur Centre Ville Abbaye
Matthieu BENET
04 66 24 05 76

Secteur Centre Ville Temple
Guilhène BERNARD
04 66 30 24 29

Secteur Prés Saint Jean
Martine SARTOR
04 66 24 08 51
Gaëlle BRUNETTI
04 66 78 66 00

Secteur Rive Gauche
Aline GILLES
04 66 78 98 85

Secteur Rive Droite
Sylvie ALBERO
04 66 24 68 90

Secteur Grande Couronne
Julie STRUPP
04 66 24 47 95
Maryline ROY
04 66 89 58 89

Et, bien sûr notre numéro vert :

N° Vert 0 800 306 546

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Logis Cévenols



OPH ALÈS AGGLOMÉRATION

433, Quai de Bilina
30318 Alès Cedex
Téléphone : 04.66.78.47.00
Télécopie : 04.66.78.47.02

Logis Cévenols



OPH ALÈS AGGLOMÉRATION

**Payer
votre loyer
et vos charges**

Logis Cévenols
OPH ALÈS AGGLOMÉRATION

LOGIS CÉVENOLS
433, Quai de Bilina
30318 ALÈS CEDEX
Tél : 04 66 78 47 00 Fax : 04 66 78 47 02
N° de TVA intracommunautaire : FR 92 04 66 78 47 02

REFERENCE
A régler dans la limite correspondante
Compte : L2000234
Teneur : JANVIER 2015
TIP N° 151105281003

DETAIL DE L'ÉCHÉANCE
Montant : 2400000
Loyer conventionné C.U.B.
P.A. CAP AMBULANCE
P.C.V. CHARGES LOYER
ASSURANCES DÉGÂTS ALÉA TERNIS
ACCORD COLLECTIF T.V.

AVIS D'ÉCHÉANCE JANVIER 2015
(Valeur Garantie de l'Etat pour l'indemnité d'occupation pour le mois précédent)
Période du 01/01/2015 au 31/01/2015
Alès, le 20/01/2015



**Ensemble,
construisons
votre bien-vivre**



Votre gardien

Votre gestionnaire de patrimoine

Entre **locataire** et **propriétaire**, il est un lien incontournable, **le loyer**...

Le **locataire** le doit au **propriétaire** chaque mois, selon une tarification révisable conformément à la législation en vigueur.

Le **propriétaire** s'engage à remettre gratuitement au **locataire** les pièces justificatives lui permettant d'obtenir les aides légales au logement...

Le respect de ces obligations mutuelles est impératif pour le bon déroulement du bail...

Pensez-y
et **choisissez**
votre mode
de paiement

Pour votre tranquillité, faites le bon choix en matière de mode de paiement.

Dès la signature de votre bail mais aussi à tout moment, vous pouvez opter pour le **prélèvement automatique**.

Le prélèvement automatique

le plus pratique et le plus simple
mais aussi le plus économique

Le paiement sur le site internet

24h sur 24 et totalement sécurisé

Le TIP

facile mais contraignant

La carte bancaire

au siège de Logis Cévenols et même
par téléphone.

Conseillé

Votre avis d'échéance

- 1 Loyer hors charges.**
- 2 APL CAF mensuelle** déduit directement de l'avis d'échéance
- 3 Prov charges logts** regroupe les contrats d'entretien, les consommations dans les parties communes, le nettoyage... Il s'agit de provisions calculées sur un **niveau de dépenses estimé**. Toutes ces charges font l'objet d'une **régularisation annuelle**.
- 4 Etat du compte locataire**
Si il y a un débit, contactez vite votre chargé de clientèle.
- 5 Plan d'apurement**, le cas échéant, si un plan est en cours.
- 6 Montant à régler pour le mois.**
Suivant votre mode de paiement, vous renvoyez le **TIP** au centre de traitement, soit juste daté et signé, soit avec un chèque.

En cas de **difficultés**, privilégiez un **contact** immédiat avec Logis Cévenols

Soyez toujours **vigilant** sur le paiement de votre loyer, il est exigible en fin de mois dès réception de votre avis d'échéance et au plus tard le **5 du mois suivant**. Le non-respect de ces dates pourrait entraîner, à terme, la rupture de votre bail. Un **impayé de trois mois nous oblige à saisir la Caisse d'Allocations Familiales** qui peut décider de **suspendre le paiement de l'Aide Personnalisée au Logement** (aide mensuelle, fonction des ressources, dont le montant est directement déduit de l'avis d'échéance. Il vous appartient de bien remplir et envoyer votre dossier lors de votre location et de penser à le renouveler chaque année.), **ce qui augmente le montant des sommes dues.**

En cas de **difficultés**, contactez immédiatement **Logis Cévenols** :

nous trouverons ensemble une solution. Il existe des aides au paiement de votre loyer. Par exemple le **Fond de Solidarité Logement** : aide exceptionnelle, sous forme de prêt à 0% ou de secours pour des situations particulières.

Réagissez toujours le plus vite possible ; vous éviterez des **frais**, la suspension de vos aides, et surtout que votre **dette** ne devienne **trop importante**. Si des poursuites sont engagées suite au non paiement du loyer, les frais seront à votre charge et accroîtront la difficulté.

Répondez toujours aux propositions de **rendez-vous** de **Logis Cévenols** ou de votre service social, cela vous permettra de **trouver des accords et des solutions**, même dans le cas d'une procédure contentieuse.

L'info à conserver

En cas de problèmes pour payer votre loyer,
n'hésitez pas à contacter notre **Conseillère
Sociale** qui peut étudier, avec vous, les solutions
dans le cas d'une situation sociale difficile :
04.66.78.47.00

